Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 022-200084176-20260413-2026_067_DELIB-DE

Ville de LAMBALLE-ARMOR

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le 13 avril, à 18h30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique salle polyvalente du collège Simone Veil, 21 rue de Dahouët à Lamballe-Armor, sous la présidence de M. Stéphane de SALLIER DUPIN Maire de Lamballe-Armor.

Date de l'envoi de la convocation : 7 avril 2026

PRESENTS :
BEAUDET Xavier, BERNARD Matthieu, BERNU Sylvain, BIDANEL Nathalie, BOUGUET Julia, BOURRÉ Gilles, BOUZID Nathalie, BRUNET Jean-Maurice, CARIMALO Myriam, CORLAY Nathalie, de SALLIER DUPIN Stéphane, DELAITRE Véronique, DUBOIS Philippe, GALLÉE Fabienne, GERTSCH Vanessa, GIBIER-GODEL Tiphaine, GOASTER Samy, GROIGNO Rémi, GUEGUEN Manuella, GUYMARD Jean-Luc, LAMIRAND Dominique, LE GUEN Nadège, LINTANF Goulven, LORMEL Nicolas, MARTIN Bertrand, RAVARD Antoine, RUSU Mihaela, SAGORY Thierry, THOMAS Ann-Gaël, THOMAS Christophe, URVOY Laurence

ABSENTS :
- BÉZARD Marie-Sergine donne pouvoir à de SALLIER DUPIN Stéphane,
- BURLOT David donne pouvoir à RAVARD Antoine,
- LE DOLEDEC Brice donne pouvoir à DUBOIS Philippe,
- MACHLOUT Georgette donne pouvoir à GOASTER Samy,

SECRETAIRE DE SEANCE : BEAUDET Xavier

Délibération n°2026-067

Membres en exercice : 35 – Présents : 31 - Absents : 4 – Pouvoirs : 4

AFFAIRES GENERALES
SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DES CÔTES-D'ARMOR - DESIGNATIONS

Lamballe-Armor est membre du Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor (SDE22), qui intervient pour l'ensemble des collectivités costarmoricaines dans les domaines des réseaux de distribution d'électricité, d'éclairage public, des infrastructures de télécommunications, de gaz, de la cartographie, et sur divers domaines de l'énergie.

Le SDE22 est administré par un comité syndical composé de délégués élus au sein de sept collèges constitués des représentants des communes et des EPCI.

Les statuts du SDE22, publiés par arrêté préfectoral en date du 9 janvier 2026 indiquent le mode de calcul et le nombre de délégués pour la Commune de Lamballe-Armor, qui feront partie du collège énergie de Lamballe Terre & Mer. Ainsi, le Conseil municipal doit désigner 4 représentants titulaires et 4 représentants suppléants.

Par exception, le Conseil municipal peut prévoir de procéder à l'élection des membres par un vote « à main levée » si le Conseil municipal en décide ainsi à l'unanimité (art.L.2121-21 du CGCT),

Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 022-200084176-20260413-2026_067_DELIB-DE

Après en avoir délibéré :

Le Conseil municipal :

- DECIDE de voter à main levée,

VOTE : Adopté à l'unanimité

- DESIGNE pour siéger au sein du collège énergie de Lamballe Terre & Mer :

Délégués titulaires :	Délégués suppléants :
- de SALLIER DUPIN Stéphane	- THOMAS Christophe
- BOURRÉ Gilles	- BOUGUET Julia
- SAGORY Thierry	- LORMEL Nicolas
- BURLOT David	- THOMAS Ann-Gaël

- AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité